

Décharges et autorisations parentales

Je soussigné(e), _____, agissant en qualité de père, mère, tuteur¹

pour l'enfant _____, déclare :

	OUI	NON
avoir pris connaissance du règlement intérieur de fonctionnement des multiaccueils de la SPL Enfance et Animation (SPLEA) et m'engage à m'y conformer.		
donner l'accord pour autoriser mutuellement les deux parents à reprendre l'enfant aux multiaccueils de la SPLEA		
autoriser mon enfant à participer à toutes les sorties proposées aux multiaccueils de la SPLEA		
donner mon accord pour que mon enfant soit véhiculé par le personnel du multi-accueil afin qu'il puisse participer à des sorties prévues de longues dates ou non (ex : spectacle, médiathèque, promenade, ...)		
autoriser le personnel du multi-accueil à filmer ou à photographier mon enfant pendant son séjour au sein de la structure.		
autoriser la publication de photographies ou films en illustration d'articles, de plaquettes d'informations, de bulletins municipaux ou sur le site de la SPL Enfance et Animation		
autoriser le personnel des multiaccueils à faire transporter mon enfant à l'hôpital le plus proche en cas d'urgence		
autoriser les personnes mandatées à administrer du paracétamol à mon enfant en cas de fièvre élevé ou de nécessité (cf. règlement intérieur de fonctionnement)		
avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement de la tablette Tactilo		
autoriser le personnel à donner à mon enfant le repas que je fournis (uniquement dans le cas de régimes médicaux ou spéciaux)		
donner mon accord pour recevoir les factures et les informations de la SPLEA par mail		

Personnes autorisées à venir chercher l'enfant (autre que les parents) :

Une communication téléphonique ou verbale à l'équipe doit être effectuée auparavant.

Nom et Prénom	Lien avec l'enfant	Téléphone

En cas de décision de justice, indiquer la (les) personne(s) NON autorisée(s) à venir chercher l'enfant ² :

NOM et Prénom : _____

Lien avec l'enfant : _____

Le _____, à _____.

Signature

¹ rayer la mention inutile

² transmettre la copie de la décision de justice